



## SISA à capital fixe évoluant vers SISA à capital variable

-----  
Par tearoha

Bonjour,

Je coordonne une maison de santé qui s'est constituée en SISA (Société Interprofessionnelle en Soins Ambulatoires). Cette société a actuellement un capital fixe. Nous souhaitons modifier les statuts et devenir une société à capital variable, d'où mes questions :

1)Doit on faire apparaître dans les nouveaux statuts la sortie d'associés et l'entrée de nouveaux associés? Si oui, sous quelle forme peut-on le préciser dans les statuts?

2)Une société immatriculée à capital fixe qui devient une société à capital variable perd elle son immatriculation?

3)Parle t-on d'une société en formation lorsque la société existe déjà en tant que SISA à capital fixe?

Les associés de la SISA à capital fixe qui restent dans la SISA à capital variable gardent ils la même part? Faut ils préciser les parts cédées et les nouvelles parts octroyées? Si oui, sous quelle forme peut on le préciser dans les statuts?

Je vous remercie pour votre retour

Cordialement